LITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ESPAGNE.

Madrid, le 9 octobre. - Les nouvelles sont importantes. Par ordounance publiée par la Gazette officielle, la reine est nommée régente pendant la maladie du roi, La nomination des nouveaux ministres est rendue publique par la même feuille, co sont MM. Zéa Bermudez aux affaires étrangères, le maréchal de camp Monet à la guerre, le chef d'escadre Laborde à la marine , don Encima et Piedra aux finances.

Don François Xavier Ulloa remplira l'interim de la marine et de la guerre jusqu'à l'arrivée des

La première mesure de la régente a été de rétablir l'université, et de s'assurer des anciens dont elle connaît l'influence parmi le parti apos-

M. de Calomarde a été envoyé au fort Saint-Schastien a Cadix, et l'on instruit son procès. Plusieurs lettres précendent aussi que M. de l'Al-cidia a été envoyé dans la citadelle de Pampelune, mais cette nouvelle parait peu probable, car M. de l'Alcudia était le ministre le plus libéral de lancien ministère.

Enfin, nous appronons par le même courrier que tous les prisonniers renfermés dans les forteesses pour délits politiques, ont été mis en li-lerté par ordre de la reine, et qu'une amnistie va être accordée définitivement à tous les réfugiés

Ge revirement inattendu dans notre politique est d'autant plus inconvenable qu'il parait avoir élé dicté au roi par l'ambassadeur françois près

FRANCE.

Paris, le 17 octobre. — Un aide de-camp du roi ell parli ce matin en courrier pour Bruxelles.

Nous apprenons aujourd'hui un fait qui semble de nature à confirmer les renseignemens que hops avious hier sur l'état de la question hollando-la au ministère de la guerre venant de notre arme da Nord, annouce que trois régimens viende faire un mouvement retrograde, et qu'une Brie de l'artillerie doit aussi opérer un mouvesent de concentration dans l'intérieur de la France. le mouvement n'annonce gaère que les troupes ancaises soient sur le point de franchir les fronbelges. Elles sembleraient au contraire prouver que le cabinet français ayant obtenu de l'An-Seterre, qu'elle envoie une flotte dans l'Escaut redonce à intervenir par terre. Si nous en croyons es nouvelles du jour, plusieurs sommations se-bient faites au roi de Hollande par le comman-et de la France, et si le roi Guillaume refusait incore de ceder la citadelle d'Anvers aux Belges, de ceder la citadelle d'Anvers accomparer de l'autorisation de s'emparer de les Belges Tye force de cette forteresse, et si les Belges etajent repoussés, et que le général Chassé commencal le bombardement de la ville, alors, mais lors seulement l'armée française entrerait en Belque el l'escadre anglo-française bombarderait Rotdan, afin de forcer les Hollandais à évacuer la dadelle d'Anvers. Cette détermination avrait été de de plein accord de M. Van de Weyer, ree que le cabinet belge aurait désiré être laissé propres forces pour attaquer la citadelle au noms jusqu'à ce que l'événement cût rendu inlepensable l'intervention de l'armée de terre de Prance.

M. Asuado est de retour à sa terre de Petit-uis. Rotschild est arrivé des eaux d'Aix à

- Le maréchal Gérard est attendu ce soir ou demain matin à Paris. Il paraît que le ministère l'appelle à Paris pour concerter les opérations des corps d'armée réunis sur la frontière dans le cas où les puissances, eu égard à notre sagesse, nous permettrsient d'entrer en Belgique. (Temps.)

- On lit dans le Messager :

« Nous apprenons d'une manière positive que le gouvernement de Berlin ne consentira pas à l'entrée des troupes françaises en Belgique, et que la réponse négative que l'on avait eue depuis plusieurs jours vient d'être confirmée.

» Si donc il est pris malgré cela des mesures coërcitives par l'Angleterre et la France, ce ne pourra être que par le moyen d'un blocus par

» Il est presqu'inutile d'ajouter que la Prusse agit conjointement avec les cours de Vienne et de Si. Pétersbourg. »

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs des académies une circulaire sur l'instruction en général, et sur l'instruction primaire en particulier, qui est reproduite dans le

Le ministre, après une longue série des débats dans lesquels doivent entrer les recteurs, leur demande à chacun de proposer les voies d'amélioration qu'ils jugeront convenable dans l'intérêt de l'instruction générale.

La circulaire se termine par cette phrase :

« Je désire aller dans la voie du perfectionnement, aussi loin qu'il sera possible, mais je ne veux marcher qu'en pleine connaissance de cause et en sûreté. n

- Hier, à sept heures du soir, des saint Simoniens se sont présentés au théâtre de Mad. Saqui où on jouait les Saint Simoniens ; l'entrée leur à été refusée par les employés de service en raison de leur qualité et de l'eur costume, par ordre, leur a-t-on dit, de M. le commissaire de police, ce matin ils se sont rendus chez le directeur du théâtre de Mad. Saqui et chez le commissaire de police da quartier da Temple, et out reçu de ces deux personnes l'assurance que c'est par suite d'un malentendu que 'entrée leur a été refusée.

Les saint-simoniens nous prient d'annoncer ce fait, désirant, nous disent-ils, que tous sachent notre volonté de fréquenter les théâtres et de nous trouver partout où s'émeuvent les passions et où naissent les joies du peuple, afin de nous inspirer de sa vie et de lui donner la notre. Vendredi nous allons à l'Opéra après avoir comparu au Palais-de Justice sous l'accusation d'escroquerie:

- M. de Turckeim, maire de Strasbourg, vient d'engager ses conciloyens à reprendre la souscription pour élever un monument à Kléber, à laquelle le gouvernement de la restauration les avait forcés à renoncer par son opposition.

- La chambre des pairs est actuellement composée comme suit :

Pairs nommés antérieurement à la dernière Dont 3 de la promotion du 19 novembre 1831 n'ont pas encore été reçus, savoir : le comte Dronot, le marquis de Bizemont, et prince de la Moskowa.

Deux n'ont pas encore voix délibérative : le dac de Richeliea, et le comte Herwyn de

26 ne siégent pas par défaut d'âge. Pairs de la dernière promotion, y compris M. Aug. Périer.

Total

- Livre de M. de Mortemart. Le livre de M. de Mortemart paraît aujourd'hui (15 octobre). On s'attendait à de carieuses révélations sur la mission dont ce dernier ministre de Charles X a été chargé par le roi Louis-Philippe près la cour de Russie. M. de Mortemart n'a point poussé son récit audelà de l'embarquement de Cherbourg. Comme histoire de la révolution de juillet, ce livre, peu véridique, n'est curieux que par le nom de son auteur; car, à chaque page, à chaque ligne presque, on est forcé de s'arrêter pour se demander : Est-ce donc là l'homme envoyé à Saint-Pétersbourg pour y annoncer et y représenter la révolution de juillet ?

Il paraît bien décidément que M. d Mortemaert a cru bonnement, en voyant le duc d'Orléans accepter la couronne, qu'il ne la prenait que pour l'abdiquer, à la première occasion, en faveur de ses cousins de la branche aînée; d'autres avaient espéré non moins ingénuement une abdication en faveur de la souveraineté nationale. Le livre de M. de Mortemart est, d'un bout à l'autre, d'un homme fort blessé d'avoir été pris pour dupe, et il est difficile d'imaginer un désappointement moins intéressant que le sien.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 19 octobre. - La cour de cassation a été reçue en audience particulière, par le roi, hier, à une heure. Le premier president, portant la parole, a adressé à S. M. le discours suivant:

» Sire, c'est un événement qui marquera dans les fastes de la Belgique que l'organisation d'une justice inamovible et complète dans toute sa hiérarchie. Dans l'espace de deux années, nous avons vu s'élever ces trois grands pouvoirs constitutionnels, qui se balancent, se contiennent et s'affermissent réciproquement.

· La Belgique, attachée ou plutôt livrée pendant quinze ans à un peuple étranger, représentée dé-sormais dans ses assemblées nationales par ses propres enfans, régie par ses propres lois, par le roi qu'elle s'est donné et par un pouvoir judiciaire indépendant, est enfin devenue centre de nation. Paissent se terminer bientôt ces embarras extérieurs qui retardent encore sa marche progressive, et la Belgique, sire, libre, florissante et heureuse, deviendra, sous votre règue, centre de civilisation européenne!

Les représentans du peuple belge, en déférant les premières nominations de l'ordre judiciaire à V. M., ont voulu donner un témoignage public, éclatant, de leur confiance extrême dans le prince qui adopta la Belgique pour patrie au milieu de circonstances difficiles, avec la courageuse résolution de désendre et de compléter ses institutions libérales.

n La cour de cassation, conservatrice des lois, chargée de défendre les droits constitutionnels de la royauté, et les libertés publiques et privées sar lesquelles le trône est assis, ne négligera rien, sire, pour accomplir dignement sa haute mission. Elle se montrera fidèle à ses sermens.

Le roi a réponda en subtance :

» Qu'il était touché des sentimens que la cour venait de lui exprime que, dans les nominations de l'ordre judiciaire, on s'était spécialement proposé de réunir un choix d'hommes honorables, à la fois probes et éclairés; que dans la position élevée où se trouvait la cour de cassation, la connaissance parfaite des lois, et l'amour de nos institutions étaient des conditions bien recommandables sans doute, mais qu'il fallait y joindre cette haute impartialité, première vertu du ma-gistrat qui doit être dégagé de toute passion, et de toute passion politique surtout ; qu'il était bien persuadé, dans le fait, que tous les membres de la cour de cassation (quoique quelques-uns d'entre eux lui fussent personnellement peu connus) réunissaient toutes les qualités requises pour être de véritables magistrats. »

- La cour d'appel de Bruxelles a été admise à l'audience du roi immédiatement après la cour de

- Il y a eu hier un grand dîner au palais, auquel assistaient Mgr. l'évêque de Liége, sir Adair, M. Légaré, MM. de Theux, Coghen, Raikem, Evain, de Muelenaere, A. Gendebien, Ch. de Brouckère, Lebeau, Kauffman, Taylor, et plusieurs autres per-

- Le 7º escadron da 2º chasseurs qui devait arriver hier en cette ville, a reçu contre ordre dans la matinée ; il est resté en cantonnement à Anderlecht; l'avant garde qui était déjà entrée dans nos murs en est sortie pour se rendre dans ce village; cet escadron qui a été formé à Mons, est fort d'environ 150 cavaliers ; il doit se rendre à la ligne avec un autre détachement de 50 chasseurs qui l'accompagnait, pour renforcer le régiment auquel ils appartiennent.

- Un escadron de lanciers arrivé hier de Namur, est cantonné à Ever et dans les environs. Le 21, il sera passé en revue par le roi, avec le 7º escadron de chasseurs.

- Le général d'Hane doit passer demain la revue de trois escadrons du corps des guides qui vient d'être augmenté de toute une compaguie de recrues dont l'instruction est achevée.

On s'occupe activement à couper des bois dans les environs d'Anvers pour eu former des gabions, que l'on présume devoir servir au siège de la ci-

- Le général Desprez a adressé hier dans l'après midi des dépêches au roi.

- Une correspondance par estafette est organisce entre le quartier-général de Louvain et Bruxelles. Le service en est fait par les lanciers.

- Les blessés de septembre ont adressé une requête au roi, pour être formés en compagnie en cas d'hostilités. Ils demandent de pouvoir porter un uniforme spécial.

- C'est demain, samedi, que le camp de Diest sera levé. On annonce que le roi doit se rendre au camp pour assister à la levée dn camp et passer one grande revue.

- M. de Meulenaere est arrivé à Bruxelles avanthier au soir.

- On assure que les avocats du barreau de Gand vont, de même que ceux de Bruxelles, établir un conseil de discipline. (Gendschen Merc.)

- On nous assure qu'il n'est pas vrai, comme quelques journaux l'ont annoncé, que le gouver-nement de la Flandre occidentale ait été offert à M. Tielemans. Il est certain au contraire qu'on lui a offert la place de premier avocat-général à la cour de Bruxelles , que son âge lui permettait d'accepter, et qui est encore vacante en attendant sa répouse. (1) (Mémorial.)

- Nous croyons pouvoir assurer qu'aucune ouverture n'a été faite à M. C. de Brouckere pour (Idem.) entrer au ministère.

- Il y a peu de variations entre le prix des fonds aux bourses d'hier à Anvers et à Bruxelles, et celui de la veille. Nous n'en faisons mention que pour faire remarquer qu'hier encore nos fonds ont été côtés plus cher à Anvers qu'à Bruxelles. L'emprunt Rotschild côté à Bruxelles à 74 114, l'est à 74 112 à Anvers. Il n'en est pas de même des perpétuelles qui valent à Anvers 49 118, et à Bruxelles 49 112. Nos avis particuliers s'accordent à dire qu'on

envisage tout avec le plus grand sang-froid à Anvers.

A Amsterdam l'ensemble des dernières bourses présente une baisse continue sur les fonds hollandais contrastant singulièrement avec le langage du roi Guillaume, qui cherche en vain à rassurer ses sujets contre les chances désastreuses pour eux

(1) L'Indépendant doute de la vérité de cette nouvelle.

d'une guerre qui peut commencer à chaque instant. Cette baisse à Amsterdam est le signe le plus certain que le jugement droit et éclaire des Hollandais s'inquiète de la lutte dans laquelle l'intérêt personnel de leur roi les entraîne.

MINISTÈRE.

Nous avions annoncé hier, comme presque certain la formation d'un nouveau ministère , composé de MM. Goblet, Lebeau, Muelenaere, Nypels et Kaufman; MM. Lebeau et de Muelenaere, qui se trouvaient l'un à Liége et l'autre à Bruges, ont, en effet, été mandés ici à cet effet, et ent en ensemble plusieurs conférences. Nous croyons pouvoir assurer qu'ils n'ont pu parvenir à s'entendre, et qu'en ce moment tout est rompu.

En annongant la combinaison dont il était question, nous avons manifesté quelque étonnement; mais combien plus grande serait notre surprise, si M. Lebeau pouvait consentir à s'associer à l'inepte M. de Theux. Une pareille résolution de sa part serait le comble de l'imprudence et de l'aveuglement, et certes, il ne tarderait pas à s'en répentir.

Nous apprenons d'une source certaine qu'il n'a nullement été question de M. Kauffman pour le ministère des finances, et que même sucune proposition directe ne lui a été faite. (Indép.)

Liege, LB 20 OCTOBRE.

On mande d'Anvers, le 19 octobre :

« Plusieurs grands transports de poudre sont arrivés hier en ville.

» Plusieurs allèges chargées de vivres sont arrivées avant-hier à la citadelle.

» La nuit dernière une vive fasillade s'est fait entendre dans la direction du fort Ste. Marie, on ignore encore ce qui y a donné lieu,

· Les ouvrages se continuent toujours au fort Ste. Marie : 4 pièces s'y trouvaient dejà en batte-

rie hier au matin. » Il nous est arrivé ce matin de la cavalerie lé-

gère : elle vient de Gand, et se rend aux frontières. »

- On écrit des environs de Maestricht , le 18

Les cairassiers du général Dibbets continuent toujours leurs sorties journalières. Ils s'avancent cha que fois bien au-delà du rayon de douze cent toises. Les maréchaussées déguisés rôdent de tous côtés. Je sais de bonne part qu'ils ont ordre d'arrêter le premier personnage un peu marquant du gouvernement belge, qu'ils rencontreront.

Le général Dibbets veut à tout prix ravoir son espion Vrybergen. Un échange de prisonniers lui a paru le moyen le plus sûr d'arriver à son but. Pour le moment, il ne lui manque qu'une chose ; c'est un prisonnier qui vaille aux Belges ce que valait à la garnison de Maestriéht , l'espion Vrybergen. Mais il se promet d'enlever aux prochaines élections, qui auront lieu à Fauquemont, quelque juge du tri-bunal de Tongres, qui présidera le bureau électoral. Avis à MM. les juges

Le choléra s'est arrêté tout court à Maestricht, depuis huit jours il n'y a plus eu de nouveau cas. En revanche il marche assez bon train à Aix-la-Chapelle, où il enlève de dix à trente individus par jour, s'il faut en croire les rapports des voya-

Hier, est sorti de Maestricht un convoi de près de 300 soldats aveugles, borgnes ou impotens, que le général Dibbets envoye en Hollande par Aix-la Chapelle.

Ces malheureux ne tarderont pas à être remplacés par des troupes fraîches.

PS. On m'annonce au moment de fermer ma lettre, qu'une escarmouche aurait eu lieu, près de Brée, entre les partisans du major Capiaumont et les (Ind.)

- M. d'Otreppe de Bouvette, conseiller à la cour supérieure de justice de Liége, et admis sur sa demande, par arrêté du 4 octobre, à faire valoir ses droits à la retraite, vient d'être nommé par arrêté du 17, conseiller honoraire à la cour d'appel, avec jouissance des honneurs et prérogatives attachés à ce titre.

- On écrit de Valenciennes, 17 octobre :

« On reparle encore une fois de l'entrée en Bel. gique, comme d'une chose possible. Hier, à 4 henres de l'après-midi, M. le maréchal Gérard est parti pour Paris, immédiatement après avoir reçu un courrier venant de la même ville. On dil qu ce haut personnage va prendre part aux délivitions dont l'entrée prochaine de nos troupe Belgique est l'important objet.

Da ajoute qu'il est déjà presque convenu que l'armée du Nord s'établira dans des cautonnement rapprochés de Bruxelles et de Gand, afin de prêlet secours aux Belges, dans le cas où ceux-ci, autquels on suppose la résolution d'attaquer les hollandais, éprouverait un échec. Quoiqu'il en soil de ces conjectures, tout porte à croire que la semaine ne s'écoulera pas sans amener quelque événement

» M. le maréchal Gérard est attenda demain au quartier-général, d'où ses aides-de-camp out ordes de ne pas s'écarter.

- Des nouvelles d'Espagne du 10 courant reques par voie extraordinaire annoncent que la Gazette officielle de la veille porte la nomination de la reine, à la régence du royaume pendant la male die de Ferdinand.

Les mêmes nouvelles annoncent que l'escadre de don Miguel est bloquée dans le port de Vigo par celle de Sartorius.

- Le célèbre romancien américain, Fenimore Cooper, est passé le 11 à Troyes, revenant de la Suisse et se rendant à Paris.

- Le président des Etats-Unis a renvoyé au se nat, c'est-à-dire refusé de sanctionner le bill pour le renouvellement de charte de la banque américaine. Dans ce message, le président déduit avec beaucoup de soin et de détails les raisons qui ne lui ont pas permis de donner la sanction au bill.

NOUVELLE DE LA HOLLANDE.

On mande de La Haye, 16 octobre:

» S. A. R. le prince d'Orange, qui élait arrivé ici dimanche dernier pour assister à l'ouverture solennelle de la session des états-généraux, relournera à ce que l'on assure à l'armée, ce soit ou de main matin.

» La séance de la seconde chambre des Éuls Généraux du 16, a été consacrée à la vérificale des pouvoirs des nouveaux membres, et à la lot mation d'une liste de trois candidats à la pres dence. Les candidats nommés sont MM, Colle d'Escury Van Heinenoord. Van Asch Van Wyl a Byleveld. »

Les journaux de Bruxelles annonçaient hier la venement d'un nonveau ministère. M. Goblet seul tait aux affaires étrangères, M. Nypels venait à la guerre, M. Kauffman aux finances, M. Lebeau ila justice. Suivant le Conrrier Belge il n'est plus aujourd'hui question d'aucun changement, el l'ou al tend dans le statu quo jusqu'à l'ouverture des chim bres. Le même journal attribue cette résolution la couronne à l'influence de l'évêque de Liege, serait arrivé avant hier à Bruxelles, pour arrive les projets de remaniement ministériel. Voici ce que rapporte le journal en question :

La précence à Bruxelles de Van Bommel, ét que de Liége, est venu tout suspendre hier au sol Ce prélat intriguant était arrivé dans la matinité il était descendu chez M. Raikem. Le soir il a da à la cour, s'est entretenu longtemps avec la rest et il est parvena bientôt à renverser toute la milia velle combinaison ministérielle. De moins ce n'était-il plus question d'aucun changement.

Ce serait donc à la suite d'une conversation serait que l'évêcue de l'évêcue d la reine que l'évêque de Liége serait parvenu à solletenir les ministres de la contra les ministres de tenir les ministres au pouvoir. Il nous est impoble , de croire à une pareille version. Au mont où le parti catholique est l'objet de taut d'accultions passionnées une démarche semblable à complete qu'on prête à l'érante de marche semblable à complete de l'acceptance de l qu'on prête à l'évêque de Liége serait le comble l'imprudence, mais nous le répétous nous ne rions y croire. Le rôle ridicule qu'on fait jouer ant deux personnages mis deux personuages mis en scène, nous reporte à feuit cents ans en arrière cents ans en arrière, aux temps du règne jout-pais sant des confesseurs et des prélats musqués.

L'Indépendant dit qu'il n'a jamais été question d'offrir le portefeuille des finances à M. Kauffusti.

On a pu voir hier d'après les journaux de Londres que des préparatifs maritimes continuent. Cependant beaucoup d'incrédulité règue encore dans les esprits même en Angleterre. Le Morning Héraldne croit pas qu'on venille sérieusement de mesures coërcitives contre la Hollande. Voici ce que dit anjourd'hui ce journal dans sont city article :

· L'agitation politique à laquelle l'Europe peutêtre maintenant exposée, par les différens non arrangés entre la Hollande et la Belgique, continue à exciter le plus vif intérêt dans la cité, et la possibilité que l'Angleterre put malheureusement s'engager dans cette contestation, et qu'une fois décidée, elle ne puisse plus se retirer, a causé des crainles profondes sur tout le monde commercial. Le commerce de l'Angleterre, continue ce journal, est déjà dans une position qui ne lui permet pas de subir aucune autre dépression ou interruption. Les braits d'hostilités se sont déjà fait sentir, et leur réalisation produirait des élémens destructifs des intérêts commerciaux. »

On lit dans le Mémorial les réflexions suivantes sur le travail ministériel :

« Le général Goblet est entré aux affaires le 17 septembre; depuis ce jour il n'y a plus de ministère en Belgique; M. de Meulenaere a repris ses fonctions de gouverneur à Bruges, MM. Coghen, Raikem et de Theux, pour ne pas amener d'interraption sâcheuse dans l'administration , sont restés comme simples administrateurs, sans caractère po-

n Ainsi voilà un mois entier que la Belgique présente un singulier phénomène social : le milieu entre l'anarchie et le gouvernement proprement dit.

La sagesse royale a compris que cet état de choses ne pouvait se prolonger, que pour influer sur les déterminations des cabinets étrangers, que pour rassurer les esprits à l'interieur, que pour profiter des derniers jours qui nous restent, il était urgent de reconstituer le gouvernement ; elle s'est adressée à de grandes capacités parlementaires en les chargeant de rétablir cette unité qui nous

" Ge n'est pas à une récente polémique qu'il faut rallacher la combinaison ministérielle dont il a été question; les faits que nous signalons sont antétieurs à l'organisation judiciaire qui n'est pour nons qu'un incident; c'est donc à tort, d'après 1001s, qu'on a donné au changement ministériel le gractère d'une réaction anti-catholique ; il n'y a en qu'ane peusée dominante : la nécessité , profondement sentie de former un ministère homogène qui embrasse toutes les parties du gouvernement et qui prenne position vis-à-vis de l'étranger.

4 Les noms nous sont indifférens : ce qui nous importe à nons, c'est de voir cesser un état de choses ridicale et funeste.

" C'est par jour , c'est presque par heure que lous devons compter : les cabinets de France et de la Grande Bretagne sont constitués en demeure depuis le 5 octobre, et le 19 nous sommes encore allendre leur réponse, c'est le 13 novembre que les chambres se réunissent de plein droit; ainsi il confireste une vingtaine de jours, et nous avons le musière a reconstituer, et un grand coup à frapper à l'extérieur. Si ces vingt jours s'écoulent sans te double resultat, nous le disons avec un vif sentiment de donleur, le pays n'aura jamais été dans une plus fatale position.

a Nous verrons se traîner devant les chambres non verrons se traîner devant les de mi-

Bt ce ministère informe, indéfinissable, sera

* MM. de Theax, Coghen et Raikem diront :
long avons donné notre démission depuis le 17 seplong i nous ne sommes qu'administrateurs, et
c'est lont an alle sommes qu'administrateurs de quelques cest lout au plus si nous répondons de quelques tott au plus si nous répondons de que nous legarde pas ; la politique extérieure ue nous ne legarde pas, nous y sommes étrangers; nous ne connaiscons aucan acte; nous nous sommes refusés tost changement de système.

a M. Goblet dira de son côté: J'ai cru un chan-tement de politique extérieure nécessaire, j'ai com-

blé une dermère lacune; j'ai fait disparaitre un dernier obstacle, j'ai mis en demeure les puissauces: voilà mes actes. Si je n'ai pas fait davantage, c'est que je suis abandonne à moi-même, et que je suis rédait aux scales ressources diplomatiques : le gouvernement intérieur ne me regarde point ; j'y suis resté étranger. J'ai fait ce que j'ai pu dans ma sphère d'action.

. Et que feront les chambres dans cet étrange conflit. Approuveront elles M. Goblet, ou bien appuieront-elles MM. Coghen , Rukem et de Theux? Scinderont-elles l'adresse? Diront-elles oui sur la politique intérieure (si toutefois on peut admettre qu'il y ait une politique intérieure)? non sur la politique extérieure, ou vice versa?

» Nous en avons dit assez. L'avenement des chambres est inévitable, et nous n'avons plus que quelques jours à nous pour reconstituer le gouvernement à l'intérieur, et pour amener de grands événemens an dehors. .

VILLE DE LIEGE.

Les travaux que l'on exécute au mur d'eau du Pont Maghin nécessitent l'interdiction momentanée des communica-tions sur ce point. En conséquence le passage par ce pont sera fermé au roulage et aux piétons jusqu'à l'achèvement desdits travaux.

Liége, le 20 octobre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 20 octobre.

Pain de seigle, 14 1/2 c. Pain moitié seigle et moitié froment, 20 c. au lieu de 20 1/2 c. Pain de ménage, 26 112 c. au lieu de 27 c.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 21 octobre 1832, 9e abonnement, la première représentation du Chaperon, vaudeville nouveau en un acte, de MM. Scribe et Paul Duport; du Gymnasse; suivi de la reprise des Folies amoureuses, opéra en trois actes.

On commencera par la Visitle, opéra en un acte Les

entr'actes seront courts.
On commencera à 5 heures 112 précises.
Les portes et les bureaux seront ouverts à 4 heures précises.

* * Lundi 22 octobre, la 2º représentation de la reprise

de Robert le Diuble.

Au premier jour, la 1^{re} représentation de la Famille Improvisée, vaudeville, dans lequel M. Henri Monnier remplira plusieurs rôles.

A l'étude : les Sybarites ou les Francs-Maçons , de Florence, drame lyrique en trois actes à spectacle, parole de M. Laffite, musique de Meyerbeer, Rossini, Weber, Bel-

Sommaire des articles du dernier no du Méphistophélès. — Le procureur du roi — Chronicle théâtrale. — M. de Gerlache et les avocats. — Les ministres. — Les deux présidens du conseil, - Le père Guillaume, roi des Français. - Boutades. - Annonces.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FETE A JUPILLE.

J G. FÉTU a l'honneur de prévenir le public qu'ayant à sa disposition la grande salle de M. Gaillard qu'o cupait autrefois M. Raland, il donnera aujourd'hui d'manche BAL à 5 heures, et demain lundi CONCERT à 4 heures, suivi d'un BAL Prix d'entrée par cavalier, 25 cents.

VENTE DE MEUBLES, APRÈS DECES.

Jeudi et vendredi . 25 et 26 octobre 1832, par le ministère du notaire SERVAIS, résidant à Liége, à la maison mortuaire de Mde. Coulon, en cette derrière ville, rue derrière la Magdelaine, nº 142, il sera VENDU publiquement, les effets mobiliers qui s'y trouvent et consistent:

En certaine quantité de vieux vins de Bourgogne en bouteilles et d'excellente qualité; vins de Bordeaux, en cercles et aussi en bouteilles; une paire de boucles d'ereilles et une baque, avec diamants; tables; garderobes d'arreilles et une

bagne, avec diamants; tables; garderobes; armoires; com-modes; chaises; litteries; linges; ustensiles de cuisine; café; pains de sucre; beurre et autres articles.

La VENTE commencera, chaque jour, à deux heures de relevée, et se fera d'après l'ordre, suivi dans la désignation des objets.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 400 qualité, chez PERET, rue Ste Ursnle

HUITRES anglaises, 4re qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, ne 320. 536

Mlle. F MODAVE, rue Souverain Pant, no \$19 vient de recevoir une partie de mérinos anglais, qu'e'le vend au prix de 45 cents, à un florin, mérinos français à 4 fl 90, napolitaine à 97 cents, bombasin, madras, flanelle, couvertures en laines et en coton, bas, chaussettes, schals, fichus, écharpes, gilets, cravattes, mouchoirs, foulards, cols en tout genre, gants pour hommes, bonnets en soie noire, toiles de toute espèce, scherting etc. etc. Le tout à des prix très. toute espèce, scherting, etc., etc. Le tout à des prix très-

VENTE DE MEUBLES.

Mercredi prochain, à la salle de François THONNARD, cour des hospices, on y VENDRA une forte quantité de MEUBLES, etc., etc.
Il sera vendu le même jour une charrette dite Carmanne.

Alexis ERHARD, continue de donner des LECONS d'équitation, à son manège, faubourg Vivegnis, nº 418. 637

Ve Ant. ANSIAUX, rue Vinâve d'Ile, nº 608, vient de recevoir une grande partie de napolitaines et de mérinos. Son magasin est constamment assorti des articles suivans : flanelmagasin est constamment assorti des articles suivans: flanel-les, moltons, fulaines, piqués moltonnés, basins, mousse-line, perkales, schirtings de différentes largeurs, calicots, toute espèce de toiles, linges de table, nappes à thé avec franges et autres, tapis de table, courte-pointes en piqué, ouvertures en laine, id. en coton, schals à longues franches et autres, foulards, bas en laine, en coton, en soie et en filoselle, gants en soie, en peau, en coton, et en filoselle. filoselle, gants en soie, en peau, en coton et en fil d'Écosse, eau de Cologne 120 qualité.

Des buvrières en MODES peuvent se présenter Pont d'Ile, nº 24

Huit mille FLORINS des P.-B. à PLACER à 5 p. ° lo sur bonne hypothèque. S'adresser place St. Denis, n° 638 à Liége

La veuve CHARLES, née DENEUMOULIN, place Saint-Denis, nº 743, a reçu un grand assortiment de TOILES de Brabant de toutes largeurs, superfines de 413 d'Hollande et de Courtrai; idem de 414 pour tayes d'oreillers, batiste de France et d'Ecosse, mouchoirs idem; linges de table de toutes qualités, services damassés, nappes à thé en écru, coutil damassé et autres pour matelaits; toile bleue, fin de Flandre de toutes qualités ainsi que flanelle.

La même a reçu une partie de belles Toiles d'Allemagne à des prix très-avantageux.

à des prix très-avantageux.

PLACE DE LIEGE.

Adjudication de la fourniture du PAIN de munition, aux troupes tenant ou qui tiendront garnison dans la place, à dâter du 4er janvier 1833 jusques et y compris le 31 décembre de la même année.

la même année.

Ensuite d'une autorisation du ministre-directeur de la guerre en dâte du 12 courant, 4° division, nº 4050, il sera procédé à l'adjudication de la fourniture du pain de munition, par soumissions cachetées et sur timbre qui devront être déposées dans la journée du 1er novembre prochain, avant quatre heures du soir, dans une boête fermant à clefs, qui se trouve chez le soussigné, colonel, commandant la place, rue des Célestines, nº 673, où on peut prendre connaissance du cahier des charges et conditions

des Célestines, nº 673, ou on peut pro-hier des charges et conditions Le dépouillement s'en feta le lendemain, en présence de MM. les chefs de corps, du susdit colonel et des parties inté-BOUCHER. 635

() En l'étude de Me BERTRAND, notaire à Liége, il sera procédé le 5 novembre 1832, à dix heures du matin, à la VENTE aux enchères publiques :

1º D'une maison propre au commerce et en très bon état, construite à la moderne, ayant cour et pompe, sise à Liege,

rue d'Avroy, nº 557. 2º D'une autre maison, très-vaste, avec cour, écurie, belles caves et plusieurs bâtimens servant de magasin; située en cette ville en ladite rue d'Avroy, nº 565. La construction est très an-

3º Et une prairie de la contenance de 8 perches 72 aunes , située près de la Boverie , en tieu dit Lilai de Londoz , détenue par Jean Joseph Pirnai.

La cahier de charges, déposé en l'étude dudit Me BER-TRAND, offre aux adjudicalaires de grandes facilités pour le paiement de leur prix.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le lundi 3 décembre 1832, 2 heures de relevée, le notaire PAQUE, procédera en son étude, à la VENTE aux

encheres:

4º D'une bonne et grande MAISON, avec cour et écurie, sise à Liége, sur Meuse à l'Eau, nº 932.

2º D'une PRAIRIE de 43 perches, située à Hamoir, en lieu dit Pré aulPont, tenant à la rivière et au ruisseau.

3º D'une pièce de TERRE de 23 à 26 perches, située à Sorenval, commune de Ferrière, joignant à Delbrouck et à un bois. à un bois.

4º D'une RENTE de 6 florins 50 cents, due par les enfans

Honssa de Comblain. 5° Et d'une RENTE de 5 florins 75 cents due par Lambert Dumont, de Granville. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude du notaire.

Une DEMOISELLE de bonne famille, d'un âge mur, connaissant très-bien la lingerie, désire se placer comme Femme de chambre, préférablement hors ville. S'adresser faubourg Ste.-Marguerite, nº 55.

AU LION



MAGASIN A PRIX FIXE

En gros et en détail, tenu par COUPRY, établi momentanément chez W. CLUCK, hôtel d'Angleterre, près de la (omédie, à Liège.

Grand assortiment de quincaillerie fine, parfumerie, mer-cerie, tabletterie, bimbeloterie, bijouterie fine et fausse, fournitures de bureaux, compotiers et sucriers en cristal; porte-feuilles et notes en tous genres; boucles de ceintures, d'objets de fantaisie pour parure.

Prix courant de quelques articles :

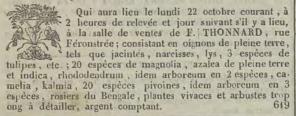
Epingles, bagues, clefs de montre et boutons en or, la pièce au choix pour 2 fls. 36 c., boites de vieilleuses, 365 mèches, pour 20 cents; crayons fins, 12 douzaines, pour 2 fls.; cire fine à cacheter, le demi kilogramme, 1 fl.; pains à cacheter, le demi kilogramme, 1 fl., mêches de quinquets, 12 douzaines, pour 75 c.; la demi bouteille eau devie de Lavande, pour 60 c.; bon savon de Windsor, 12 tablettes, pour 70 c., belles

nes, peur 75 c.; la demi bouteille eau devie de Lavande, pour 60 c.; bon savon de Windsor, 12 tablettes, pour 70 c., belles tabatières au choix, la pièce, 70 cents.

Tous les articles ci-après, provenant d'achats d'occasion, sont cotés au prix de fabrique:

Cabarets; pendules et montres, peignes à chignon ordinaire et de fautaisie; bretelles et jarretières élastiques; gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode; réchauds, flambeaux et autres articles en plaque argent; couteaux de table et mouchettes; eau de Cologne et autre parteux de table et mouchettes; eau de Cologne et autre par teaux de table et mouchettes; eau de Cologne et autre par-

Belle VENTE de FLEURS et D'ARBUSTES , par cessation de commerce.



Belle VENTE d'arbuste, plante de pleine terre et d'orangerie.

Qui aura lieu jeudi 25 octobre, à 2 heures de relevée, à la salle de vente de A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en 50 espèces de camélias nouveaux et rares, tels que le pressi éclips, le junctata et le alphinstonii, 42 espèces magnolia, tels que le alexandrina striata et le sanlangiana, 5 espèces azalea indica, 14 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces azalea indica, 14 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces azalea indica, 14 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces azalea indica, 14 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces azalea indica, 14 espèces azalea indica, 14 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces azalea indica, 14 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces azalea indica, 14 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces azalea indica, 14 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces azalea indica, 14 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces azalea de pleine terre pèces azalea indica, 14 espèces azalca de pleine terre, 9 es-pèces calcealaria, tels que le tricolore et alexandrina, 12 espèces oleander à fleurs doubles, pivoine en arbre, pivoirier du japon rhododendrum arboreum et autres, oignons djacinthes, narcisse, jonquilles doubles, due de tholle et ane tres oignons et plantes de pleine terre, trop long à détailler. En cas de mauvais temps la vente aura lieu à l'intérieur, 608

VENTE D'IMMEUBLES.

Le mardi 30 octobre 1832, à 2 heures, en l'étude et pas le ministère de Me GILON, notaire à Seraing, à ce délé-gué, et pardevant M. le juge de paix du canton de ce nom, les enfans de feu F. Charlier, en son vivant, maître maçon à Seraing, feront vendre aux enchères, duement autorisés à cet effet, les immeubles suivants, savoir

Une belle et solide maison couverte en ardoises, avec bâ-timens, écurie, fournil, jardin et dépendances, située à Seraing, tenant du midi au grand route, et du nord au Hal

lage de la Meuse. Et une autre maison bâtie à neuf, consistant en deux pièces au rez de chaussée, trois au premier, greniers et caves, avec cour, fournil, jardin et dépendances, tenant du nord

au grand route L'une et l'autre sont très-propres à un commerce quel-

conque S'adresser pour autres renseignemens en l'étude dudit notaire.

Lundi, 5 novembre 1832, deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M° RENOZ, notaire à Liége, en son étude, rue d'Amay, à la VENTE aux enchères d'une belle PROPRIETE, située à St.-Maure, quartier du Sud de la ville de Liége, connue sous la dénomination de maison de St.-Maure. Cette propriété se compose d'une jolie maison, l'avec d'aire en dépendant, de jardin, hosquels et terre d'une d'une église en dépendant, de jardin, bosquets et terre d'une contenance de un bonnier environ, elle était occupée en der-nier lieu par feu M le chanoine Bemy.

S'adresser à Me RENOZ, notaire, rue d'Amay, nº 653

VENTE par licitation d'une jolie MAISON, située quad'Avroy, n° 640, le vendredi 2 novembre, à 3 heures de l'ai près-dinée, en l'étude de M° PARMENTIER notaire, place de la Comédie. S'adresser pour les renseignemens à M° PARMENTIER et à M° RENOZ, notaire, rue d'Amay.

INSPECTION FOTRESIÈRE DE LIÈGE.

Il sera procédé aux jours ci-dessous désignés et aux lieux ordinaires, à 40 heures du matin, à la VENTE publique des coupes de bois domaniaux de l'exercice 1833, sous les clauses et conditions à prélire ; savoir

2º A Liége, le 29 octobre 1832, des coupes de l'arrondis-sement de Liége.

3º A Verviers, le 6 novembre 1832, de celles de l'arrondissement de Verviers.

A Huy, le 25 octobre 1832, de celles de l'arrondisse-

ment de Huy. Liége, le 6 octobre 1832.

L'inspecteur forestier des provinces de Liége et de Limbourg DECHESNE l'ainé.

Le public est informé que par suite de l'ouverture du ca-nal de Bruxelles à Charleroy, MM. Marcq et Bageard-Wau-telet, viennent d'établir en cette dernière ville une MAISON de COMMISSION de ROULAGE et d'ENTREPOT, qui correspondra avec la maison Smet, commissionnaire au canal de Bruxelles. Elle se charge aussi du transport des marchandises venant d'Anvers, Ostende, Gand, Louvain, etc., pour Liége.

() A VENDRE aux enchères définitives en l'étude du notaire DE BEFVE, mercredi 24 courant, à 3 heures du soir, 1º Une belle et grande MAISON, côtée nº 296, avec cour et verger, rue devant les Carmes, sur la mise à prix de 8000 florins; 2º Une petite MAISON, côtée nº 759, rue St. Adalbert, à Liége, dont la mise à prix est de 2500 florins. Sous les clauses à voir en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, nº 281.

Le 25 octobre 1832, à 11 heures du matin, M. le baron de ROSEN de Haren, rentier, à Strée, VENDRA aux enchères dans son bois de Fagne Forgeron, commune d'Amay, 12 bonniers de BOIS taillis, âgé de 21 ans, contenant perches et étançons divisés en portions d'un bonnier chacune. Et plusieurs marchés de chênes et baliveaux.

Recours sur le bois A crédit moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 616

O VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE.

Le 23 octobre courant, à 10 heures, il sera VENDU aux enchères, par le ministère de Me DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée, une MAISON, située à Liége, Outre-Meuse, rue Chaussée-des Prés, no 1308.

S'adresser pour connaître les conditions à M. Picard, négociant, rue de la régence ou audit notaire dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE un corps de ferme, situé dans le canton d'Aubel, consistant en maison de maître, bàtimens d'exploitation et environ 45 bonniers métriques de terres et prairies, d'un revenu de 2400 francs. S'adresser pour renseignemens à Me PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, à Liége.

Samedi 27 octobre 1832, aux deux heures de l'après midi, les héritiers de défunt M. Gilles Joseph MOREAU, rentier, feront exposer en VENTE pardevant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau, place du Peron à Herve, par le ministère de M° DEMONCEAU, notaire à Herve, à ce commis, par le tribunal civil de Verviers, une belle FERME, située sur les communes de Mortier et Trembleur, composée de bâtimens d'habitation, et d'exploitation, jardin léaumier. de bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin légumier, verger, prairies et terre d'une contenance de 5 bonni rs 40 perches 50 aunes, fonds de première classe. S'adresser audit notaire en Potiérue, à Herve, nº 148.

() VENTE par licitation pour sortir de l'indivision-

Le 25 octobre 1832, à 9 heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers du sud, ouest de la ville de Liége, en son bureau rue Saint Jean-en-Isle, par le ministère de Mª LIBENS, notaire à la VENTE aux enchères publiques.

1º D'une belle et bonne PROPRIÈTÉ, consistant en une maison de campagne, souterrain, étang, plusieure belle.

maison de campagne, souterrain, étang, plusieurs belles pièces au rez-de-chaussée et au premier étage, jardin clos de murs, rempli d'arbres à fruits de toutes espèces, habitation de fermiers portant le nº 921, avec un bonnier 93 perches 84 aunes de jardin, prairie, terre, cotillage et bent formers un cassemble, situé L. houblonnière; le tout formant un ensemble, situé à Liége, rue Grand-Jonckeu.

2º D'une MAISON de Commerce, portant l'enseigne de la Clef d'or et le numéro 64, située à Liége, rue sous la Petite Tour.

3º La moitié au total d'une RENTE de 30 florins 78 cents des Pays-Bas (65 francs 15 centimes), due par Dieudonné Joseph Conne, de Liége.

S'adresser pour prendre communication du cabier des charges à Monsieur le juge de paix susdit, ou audit no-taire LIBENS.

VENTE PUBLIQUE.

Le samedi 27 octobre 1832, à 2 heures de relevée, le no-Le samedi 27 octobre 1832, à 2 heures de relevée, le no-taire FRANCKEN, VENDRA au plus offrant en la demeure du sieur Preud'homme, à Hognoul, une belle maison avec quatre chambres, cour, saline, 6 étables, grange, jardin et prairie y attenant, de la contenance de 24 perches, sise à Hognoul, à la grande route de Liege à Saint Trond, appartenant aux époux Ramakers, dudit Hognoul, elle est avan-tageusement située à portée de Liége, pour des rentiers né-gociants et aubergistes, et offre toute sécurité. S'adresser au-dit notaire FRANCKEN pour connaître les conditions. 654

NOUVEAU SYSTEME D'ECLAIRAGE.

Lampe à la Locatelli.

Ce système consiste essentiellement dans la préparation de la forme d'une mèclie , dans la confection du bec destinéals recevoir, et dans leur combinaison réciproque.

Quant au corps de lampe, il se soumet à toutes les forms et toutes les proportions, sans en rendre aucune particuliere ment obligatoire

ment obligatoire

La méche qui brûle sans se carboniser, et par conséquent sans qu'il soit jamais nécessaire de la moucher, réside à une combustion d'environ quinze heures. Elle offre le précient avantage de produire une flamme immobile et libre comme celle des bougies, c'est-à-dire obtenue sans le secours d'une cheminée. Elle ne répand ni odeur ni fumée et ne coils qu'un demisseautime. qu'un demi-centime.

Chaque bec consomme moins de cinq grammes d'huile pa heure (il y a trente deux grammes et demi dans une once) qui donne approximativement, pour une livre d'huile, pla de cent heures de lumière.

de cent heures de lumière.

La clatté obtenne par chaque mêche équivant à celle d'un bougie et devient égale à celle de trois bougies, au moyen d'un réflecteur particulièrement approprié aux lampes économique, et qui a pour objet de réfléchir les rayons lumineux sur un espace suffisant pour travailler.

Not. Une chandelle coûte environ 10 centimes et due de 6 à 7 heures; un bec d'une mêche ne comsomme que sour 5 centimes d'huila dans 8 heures.

pour 5 centimes d'huile dans 8 heures.

Le public, soit par la voie des commandes, soit en destites produits de la Société, pourra se procurer des appares de divers modèles pour éclairer:

L'intérieur des appartemens, cours, vestibules, escalant

Les ateliers, salles d'études et bureaux;

Les magasins, cafés et billards; Les salles de concert, de bal, de spectacle et la scint des théatres.

La fabrique de la Société Locatelli et compagnie, à Paris, rue Amelot, nº 60, houlevard Beaumarchais. Le Dépôt est à Liége chez RASSENFOSSE-BROUEI, rue des Dominicains près de la Comedie, nº 706.

) A VENDRE une jolie MAISON ide campagne, composée de 4 pièces au rez de chaussée, 4 au premier, grenier et deux caves. et entourée de 44 perches de jardin et prairie, sise à Beaufays, sur le Warixhet. S'adresser au notaire PAQUE.

() A VENDRE du bon VIN blanc de Champagne-Monsseux chez le notaire PAQUE.

On DEMANDE, pour travailler dans l'étude d'un votaire, à Liége, deux CLFRCS, ayant une assez bonne écriture et qui, du reste, se destineraient à suivre la science du notariel. S'edresser au bureau de cette feuille.

Bourse de Paris, du 17 oct. — Rentes, 5 p.0 0, jouis du 22 mars 1830, 96 fr. 15 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouis du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouis du 22 juin 1830, 68 fr 00 — Actions de la banque, 1680 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 30 c. — Emprunt cord d'Espagne 1830, 79 1/2. — Emprunt d'Hatti. 205 fr. 00. — Emprunt rom. 81 1/2. — Emprunt Belge 78 1/4.

Enurse d'Anvers du 19 cotobre. - Changes.

	a courts jours.	a 2 mois.	1 4 3 11
Amsterdam Londres. Paris. Francfort. Hambourg	118 b	40 8 1 ₁ 2 35 7 ₁ 8 35 7 ₁ 16	A 35 518

idem de 10 mill., 99 idem de 24 millions, 74 f 2 A.

Bourse de Bruxelles, du 18 oct. — Emprunt de 12 milions, intérêt 5, 99 34 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt , 99 518 A — Emprunt de 24 millions, 74 314 P.

H Lignac, impr. du Journal rue du Pot d'or, nº 622, à list